



24 avril 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### En bref :

**L'UNSA-ICNA a déposé deux préavis de grève : un premier pour la journée du jeudi 25 avril et un second d'une durée d'un mois, du 1er au 30 juin 2024, potentiellement reconductible.**

**La DGAC a écarté l'UNSA-ICNA dans les négociations qui se sont tenues hier. Aujourd'hui, alors qu'une réunion a été convoquée en urgence en milieu de journée, la DGAC a refusé de donner les détails des modifications apportées au projet d'accord global DGAC ayant conduit ce matin à la levée de préavis par une organisation syndicale.**

**La DGAC ayant ignoré les revendications portées par l'UNSA-ICNA, le préavis de grève de jeudi 25 avril est maintenu.**

**Il appartient à la DGAC de reprendre le bon cap avant le deuxième rendez-vous du préavis de grève du mois de juin.**

### Dans le détail :

La DGAC a entamé il y a maintenant 16 mois une négociation portant sur un protocole d'accord avec les organisations syndicales représentatives. Le but de ce type d'accord est, pour la DGAC, d'accompagner au mieux les évolutions du secteur aérien.

Les négociations sur ce type d'accord ne sont pas nouvelles à la DGAC. Néanmoins contrairement à toutes les négociations qui ont eu lieu par le passé, la négociation en cours est portée par la volonté dogmatique de réformes. Ces réformes n'ont aucun lien avec la recherche de sécurité et de qualité du service rendu, ni avec l'évolution attendue du trafic. La politique prend le pas sur les aspects opérationnels.

La DGAC a été incapable de mener à bien sa modernisation technologique ces quinze dernières années. De nombreux projets sont enlisés et les rares qui ont abouti l'ont été avec des coûts exorbitants car non maîtrisés et pour des résultats très en-deçà des attentes voire des régressions. De nombreux systèmes opérés par la DGAC à ce jour sont vieux de plusieurs décennies, bien loin des standards européens.

La DGAC a aussi été incapable de maintenir des recrutements de contrôleurs à la hauteur de la hausse vertigineuse du trafic dans les années 2010 à 2019. Les contrôleurs aériens sont aujourd'hui en grave sous-effectif sur le plan national et les recrutements annoncés sont insuffisants pour compenser les très nombreux départs en retraite prévus à compter de 2029. Le sous-effectif va donc perdurer.

La DGAC s'entête depuis maintenant quinze mois dans une voie sans issue avec ses ambitions totalement démesurées et irréalistes malgré les nombreuses alertes des organisations syndicales. C'est la DGAC qui pénalisera donc les usagers dans les prochains jours et semaines.

Étant donné les manquements en matière de modernisation technologique et de recrutements, la DGAC doit s'en remettre, une nouvelle fois, aux contrôleurs aériens pour apporter la productivité nécessaire à l'accompagnement du trafic. Les contrôleurs aériens sont prêts à relever les défis colossaux qui s'annoncent, mais il faut pour cela trouver un cadre d'accord équilibré, cohérent, raisonnable et respectueux des agents. La DGAC, si elle revient à la raison, peut encore trouver ce cadre.

Nous rappelons que les contrôleurs aériens exercent dans l'ensemble des organismes de contrôle un métier à haut niveau de qualifications et de responsabilités, assurant chaque jour la sécurité de dizaines de milliers de passagers ainsi que des populations survolées. Nous assurons que les contrôleurs exercèrent leur métier en ayant à cœur de fournir un service sûr et optimal.

Cette volonté inaltérable ne peut que se heurter aujourd'hui à l'ambition dogmatique de la DGAC de réformer dans le seul but de réformer.

**Contacts :**

 [presse@icna.fr](mailto:presse@icna.fr)

 @UnsaICNA